

de nos jours, et généralement, liberté pleine et entière nous est laissée sur le choix d'un mode d'enseignement. On rencontre bien encore quelques individus qui murmurent un peu contre le système mutuel, mais comme ils ne trouvent guère d'échos, ils sont obligés de se taire et de laisser faire le système établi. Cependant, je dois faire remarquer ici que je ne parle pas du système mutuel dans toute l'acception de ce mot, ce mode rencontrant encore beaucoup d'opposition, mais seulement du système monitorial pour quelques unes des classes les moins avancées. Ce n'est que graduellement qu'un système mutuel complet pourra fonctionner sans froisser les susceptibilités de personne.

Nos rapports avec les commissaires doivent donc être dignes, élevés, respectueux, polis, soumis de manière à ce que l'intérêt de l'éducation n'en souffre point. Nous ne devons pas nous élever au-dessus d'eux, mais nous ne devons pas non plus nous abaisser devant eux.

Par cette conduite, nous pouvons nous concilier cette autorité, attirer la confiance des hommes qui l'ont en main, et ensuite nous servir de cette confiance pour le plus grand avantage de l'éducation.

Dans les questions de rabais des salaires que nos commissaires se croient obligés d'agiter chaque année comme un devoir de conscience dans l'intérêt de leur paroisse, lisons leur attentivement et avec commentaires si c'est nécessaire, les règlements du département de l'Instruction Publique sur ce sujet, et celui sur le renvoi d'un instituteur, publiés l'un et l'autre sur le Journal de l'Instruction Publique, en juin 1861. J'ai connu certains commissaires qui, pour se rendre populaires aux yeux d'un certain nombre, ne laissaient jamais passer l'occasion du renouvellement de l'engagement de l'instituteur sans vouloir faire de l'économie à leur manière, et qui, ayant pris connaissance de cet excellent règlement se sont tus et n'ont plus parlé de diminuer les salaires.

À ce sujet, on ne saurait trop insister pour que chaque instituteur se mit au courant de la loi des écoles et de tous les règlements et avis du Département ou du Conseil de l'Instruction Publique. C'est certainement une étude d'une très-grande importance pour nous. J'ai eu occasion de rencontrer des instituteurs qui m'ont paru ignorer même l'existence des règlements qu'il nous importe le plus de connaître. J'aime à croire que le nombre de mes confrères qui poussent l'indifférence aussi loin est très-limité.

Nous pouvons aussi, par la connaissance de la loi des écoles et des règlements en vigueur, nous rendre grandement utiles auprès des commissaires qui ont souvent des secrétaires-trésoriers guère plus instruits qu'eux, et ont, par conséquent, besoin que quelque personne s'intéresse à ce que chaque chose soit faite à l'époque voulue et de la manière exigée par la loi et les règlements.

Je connais une pauvre municipalité, assez près de Québec, qui a perdu son octroi d'école modèle pendant deux années consécutives, la première année pour ne pas avoir fait de rapports, et la seconde année pour l'avoir fait trop tard, en novembre, je crois. Cette perte était due à l'ignorance du secrétaire-trésorier et à l'indifférence de l'instituteur qui a dû souffrir tout le contre-coup de cette perte.

N'oublions pas que les services que nous rendrons aux commissaires en dirigeant leurs procédures seront toujours appréciés par eux, et cela suffit presque toujours pour gagner leur pleine et entière confiance. C'est tellement le cas, que dans une certaine paroisse où j'ai enseigné deux ans, les commissaires d'alors n'ont rien entrepris sans me consulter, et lorsqu'ils s'assemblaient, ils m'invitaient ordinairement à assister à leurs délibérations. J'ai réussi à leur faire éviter un procès qui serait devenu considérable, et à faire cesser un abus bien ridicule relativement à l'engagement des institutrices, engagement qui était laissé aux intérêts de chaque arrondissement et suscitait une forte division dont l'effet se faisait sentir toute l'année. Une confiance aussi grande nous met dans une position assez délicate, et qui

exige une grande prudence et l'art de savoir se retirer à l'écart quand des questions trop litigieuses s'agissent.

Je terminerai cette première partie par quelques mots sur la conduite à tenir à l'égard du curé de la paroisse où nous enseignons; chacun comme catholique, sait les égards et tout le respect qu'il doit à son curé. C'est généralement l'homme le plus instruit quelquefois même le seul homme instruit de la paroisse, le seul qui sympathise à notre sort, qui sache apprécier notre travail, qui prenne intérêt à nos succès. Il est notre conseiller dans nos doutes, dans nos difficultés. Sa présence de temps en temps à l'école produit toujours de bons effets sur l'esprit des enfants, excite leur zèle, les porte au travail, ranime notre courage. Notre mission est en quelque sorte identifiée à la sienne. Comme le prêtre, nous travaillons à insinuer dans les cœurs l'amour du bien, l'horreur du vice, la beauté de la vertu. Nous sommes son auxiliaire dans la conduite des jeunes âmes qui lui sont confiées comme à nous. J'ajoute, si l'expression est permise, que nous sommes son précurseur dans le cœur et l'esprit des enfants pour les élever vers Dieu, les préparer pour la religion et la patrie, leur faire aimer la vertu, haïr le vice: première voie que le prêtre poursuivra dans ses instructions familiales de catéchisme, qu'il affermera au tribunal de la pénitence et à la table sainte.

Donc, à l'égard du curé, identité de vues, d'ambition, confiance et respect. Ne tombons cependant pas dans les extrêmes. Ainsi, que nos visites chez lui ne soient point trop fréquentes de crainte d'être importun, ni trop prolongées pour ne pas lui faire perdre son temps. Ne le troublons pas pour des riens, et dans nos difficultés, n'attendons pas qu'il risque des intérêts plus graves pour défendre les nôtres.

II.

À l'égard des parents comme envers les commissaires, politesse et bienveillance. Dans toutes nos conversations, dans toutes nos relations avec eux, prudence et circonspection.

Soyons bien convaincus d'une chose, c'est que, dans la plupart de nos paroisses, un bon nombre de contribuables, si ce n'est pas toujours la majorité, surtout ceux qui n'ont pas d'enfants à faire instruire, nous regardent comme un fardeau à soutenir et trouvent toujours qu'on nous paie trop cher. Ils s'imaginent tout bonnement qu'avec £60 ou £75 par année, un homme peut soutenir une famille et même acquérir une fortune en peu de temps. La preuve, c'est la négligence avec laquelle on paie ses taxes. On acquitte toutes ses obligations, on achète tout ce qui est nécessaire à la famille, même les objets de luxe; il n'y a que pour payer le maître d'école qu'on se fait tirer l'oreille; il n'y a que les menaces de poursuites qui les font s'exécuter, et, pour un certain nombre, on est obligé de passer des menaces à la réalité. Ajoutez à cela les différents partis qui existent, même au sujet de l'école, les uns voulant un maître, d'autres une maîtresse, ceux-ci voulant d'un maître qui sache les deux langues, ceux-là se contentant d'une seule langue pourvu qu'ils paient moins cher. Voilà les gens au milieu desquels, dans la plupart des cas nous sommes appelés à vivre. Cet état de choses demande donc de notre part de la prudence, du courage et de l'abnégation.

Je ne voudrais cependant pas effrayer mes jeunes confrères. À Dieu ne plaise que je vienne ici, par un tableau exagéré des vicissitudes auxquelles nous sommes exposés, diminuer leur zèle, ralentir leur ardeur, leur généreux dévouement à l'état si utile qu'ils ont embrassé avec tant de courage et de générosité. Au contraire, je dis que malgré ces misères, cette indifférence, cette espèce d'apathie chez un certain nombre de contribuables, les divisions qui existent parmi eux, on peut, avec un esprit conciliant, une conduite régulière et laborieuse, l'application à tous nos devoirs, jouir d'un certain bonheur, éprouver des consolations réelles, mener une vie aussi douce, aussi tranquille qu'on peut le désirer dans ce monde où l'existence pour tous les hommes de